

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°2024.28
ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-4 concernant les pouvoirs de police de la circulation du maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés ministériels subséquents ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande de AXIONE, représentée par Monsieur Maxime GUIGNARD, en date du 6 mai 2024, pour la mise en sécurité des travaux prévus ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1 : Le Lundi 27 mai 2024, la circulation sera réglementée route de Broglie, au niveau du n° 9bis, la Barre en Ouche, 27330 MESNIL EN OUCHE pour les véhicules légers et poids lourds.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de l'entreprise.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la mairie déléguée de La Barre en Ouche et sur le site de la manifestation.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire de Mesnil-en-Ouche, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure, l'Agence Routière Départementale de Brionne et le Représentant de VEOLIA sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure ;
- M. le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Eure ;
- M. le Responsable de l'Agence Routière Départementale de Brionne ;
- M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- M. le Représentant de VEOLIA.

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 15 mai 2024,

Le Maire délégué,

Bernard VANDOOREN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et sa publication.

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

802636060



N° 14023*01

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : GUIGNARD Prénom : Maxime
Dénomination : AXIONE - HEUDEBOUVILLE - EURE Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011 - Chez Sogelink
Code postal 69134 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
Téléphone 0699076178 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : axione-heudebouville-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Eure Normandie THD - ALADENISE Prénom : ISABELLE
Adresse Numéro : 11 Extension : Nom de la voie : Route d'Ingremare
ZAC LE VICOMTE
Code postal 27400 Localité : HEUDEBOUVILLE Pays : FRANCE
Téléphone 0668270069 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : i.aladenise@axione.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Voie communale n°
Hors agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application :) routier de fin d'application : 26 + 800
Adresse Numéro : Extension : agglomération
Code postal 27410 Localité : MESNIL EN
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

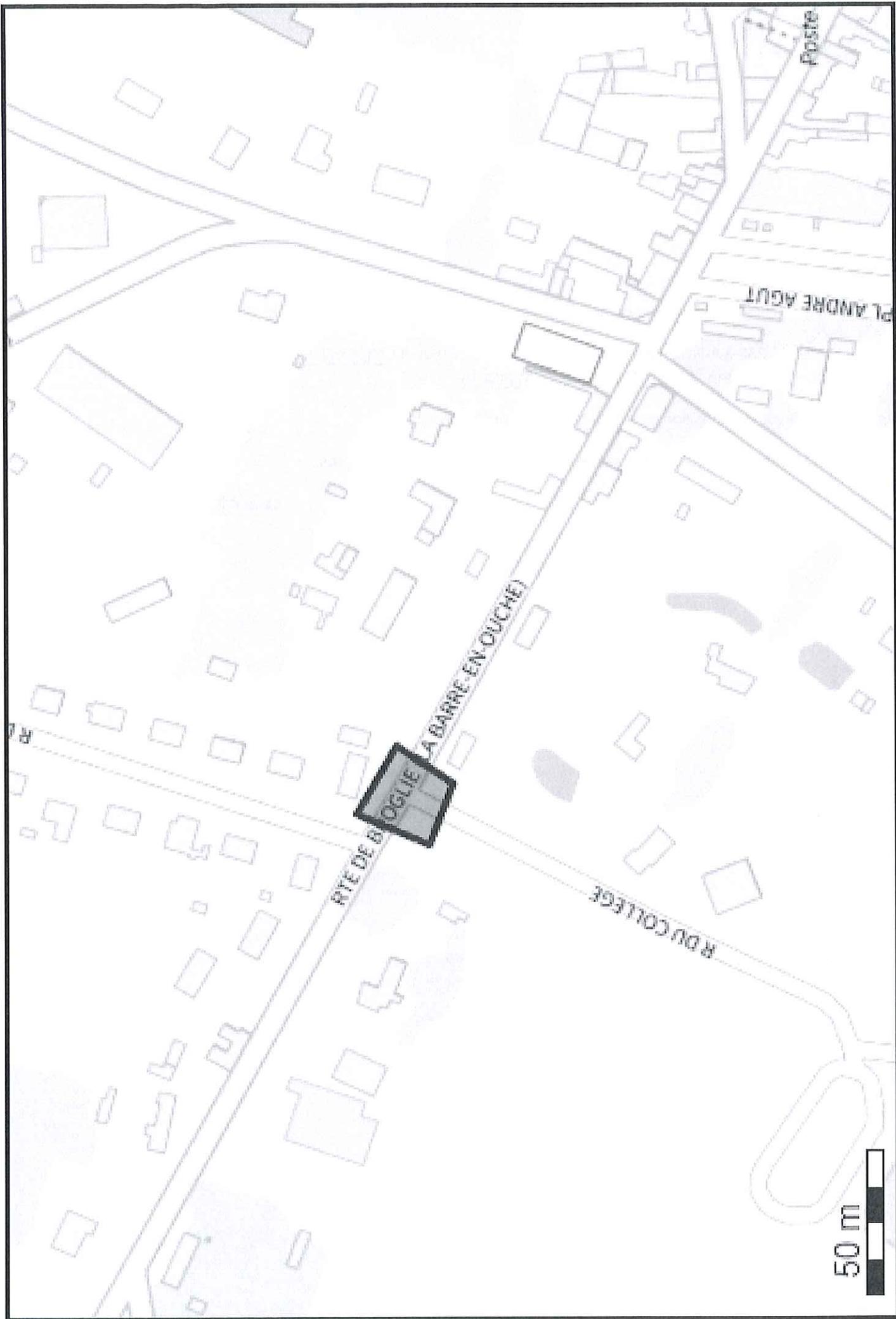
Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾ N° de chantier délivré par la Collectivité :
Pose de clôtures Pose de portail (portillon) Plantations
À l'alignement oui non oui non oui non
En retrait de l'alignement mètres mètres mètres
Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾
Station service Renouvellement Création
Autres 1L5T-4PVC DIAM56/60- 8ML CHAUSSEE - 4.1ML ACCOTEMENT
Date prévue de début d'application 07/08/2023 Durée d'application (en jours calendaires) : 10

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole



50 m

(48.947531 0.660638);(48.947407 0.660964);(48.947232 0.660784);(48.947305 0.660492);(48.947531 0.660638);

Le 29/04/2024

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- FTTH27-PM-27-232-XA-REC-GC-V20220915_ARMOIREF01.pdf : <https://dl.sogelink.fr/?EIVKmcYz>
- Document original signé : <https://dl.sogelink.fr/?5VprfnCA>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink